



VILLAGE DE POINTE-FORTUNE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le nouveau projet de règlement 411-2023 relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la municipalité de Pointe-Fortune

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 6 mars 2023, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - Projet de règlement numéro 411-2023 relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la municipalité de Pointe-Fortune
2. Une assemblée publique de consultation se tiendra le **3 avril 2023**, à 19h00, à l'hôtel de ville de Pointe-Fortune, située au 694 rue Tisseur. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Pointe-Fortune, le 23 mars 2023.


Jean-Charles Filion,
Directeur général et greffier trésorier